



DÉPARTEMENT DU RHONE
ARRONDISSEMENT DE LYON
CANTON D'IRIGNY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT À L'ANALYSE DE LA PRATIQUE DES ÉQUIPES PETITE ENFANCE

L'an deux mille vingt deux, le huit novembre, le conseil municipal s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur MOROGE Jérôme, Maire.

Convocation envoyée le 31/10/2022

Compte-rendu affiché le 10/11/22

Président : Monsieur Jérôme MOROGE

Secrétaire élu: Monsieur Pierre-Marie MAUXION.

Rapporteur : Madame Marion LECLERE

MEMBRES PRÉSENTS À LA SÉANCE

Jérôme MOROGE ; Marlène BONTEMPS ; Wilfrid COUPE ; Maryse DOMINGUEZ ; Sandrine COMTE ; Patrice LANGIN ; Marine BOISSIER ; Thierry DUCHAMP ; Ahlame TABBOUBI ; Maryse MICHAUD ; Marcel GOLBERY ; Jean-Luc PAYS ; Anne DEMOND ; Eliane CHAPON ; Alain DONJON ; Dominique LARGE ; Max SEBASTIEN ; Nora BELATTAR ; Yann-Yves DU REPAIRE ; Sandrine BELMONT ; Marjorie MERCIER ; Oihiba DRIDI ; Marion LECLERE ; Levana MBOUNI ; Michèle CALVANO ; Bernard JAVAZZO ; Claude MOUCHIKHINE ; Maud MILLIER DUMOULIN ; Pierre-Marie MAUXION

ABSENTS EXCUSÉS AVEC PROCURATION

Jacques ROS a donné procuration à Wilfrid COUPE

Lionel RUFIN a donné procuration à Marlène BONTEMPS

Johnny CARNEVALI Arrivée à 18h36 a donné procuration à Patrice LANGIN

ABSENT

Anissa HIDRI

-----oooOooo-----

Mesdames, Messieurs,

Les équipes des structures Petite-Enfance, collectives et familiale, bénéficient d'un accompagnement sur leur posture et leurs pratiques professionnelles.

A ce titre, un appui est apporté par un psychologue permettant, par de l'observation au sein des structures, et par des séances d'analyse de la pratique professionnelle, de se questionner, d'analyser et de prendre de la distance par rapport à la qualité de l'accueil proposé et la relation aux enfants.

En fonction des profils (membre de l'équipe d'un collectif, membre de l'équipe de la crèche familiale), un prestataire différent est proposé pour mener à bien cette mission.

Pour l'année 2023, un psychologue de l'association OCELLIA interviendra :

- auprès des professionnelles de la crèche familiale Pierre-de-Lune,
- auprès des professionnelles de la crèche collective Pierre-de-Lune,

Madame JANNAUD interviendra en qualité de Psychologue Clinicienne auprès des professionnelles des E.A.J.E « PRE EN BULLE.

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés avec 32 voix POUR,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions entre la Ville de Pierre-Bénite et l'association OCELLIA, valable du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, et tous les documents s'y rapportant,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention entre la Ville de Pierre-Bénite et Madame JANNAUD, psychologue clinicienne, valable du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, et tous les documents s'y rapportant,

DIT que les crédits sont inscrits au budget de la collectivité

-----oooOoo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS

Certifié,



DEVIS DE FORMATION PROFESSIONNELLE

DEVIS FAIT LE	REFERENCE DEVIS	VALIDITE DU DEVIS	Personne à contacter
11/10/2022	L 2 2 - 1 2 4 - B	90 JOURS	Anne-Lise MATHON

EMIS PAR	ENVOYE A
OCELLIA 20 rue de la Claire – CP 320 69337 Lyon cedex 09 Tel : 04 78 64 24 09 SIRET : 302 938 832 00045	Ville de Pierre-Bénite - Crèche collective Pierre de Lune Hôtel de ville, Place Jean Jaurès, 69310 Pierre-Bénite

INFORMATIONS RELATIVES A LA COMMANDE

→ Intitulé de la formation	Accompagnement des pratiques professionnelles en lien avec le projet
→ Objectifs, programme et méthodes	Poursuite de l'action de formation 2022
→ Durée et horaires	14 heures réparties sur l'année 2023
→ Dates	à définir en fonction de vos nécessités de service et des disponibilités de notre intervenante en 2023
→ Lieu <i>Le commanditaire s'assure de la conformité des locaux et du matériel qui seront mis à disposition pour la formation ; incluant la possibilité du respect des règles sanitaires et de distanciation réglementaire. Le règlement intérieur du commanditaire ou des locaux au sein desquels le groupe sera accueilli, s'appliquera lors des séances de formation.</i>	Dans les locaux de Ville de Pierre-Bénite - Crèche collective Pierre de Lune
→ Intervenant.e présent.e	Sandrine Bruas
→ Publics et effectifs formés	Professionnelle.s de la Crèche Collective Pierre de Lune



PROPOSITION FINANCIERE

Désignation	Unité			Prix unitaire	2022	2023	OBSERVATION
	Heures	Jours	Autre		TOTAL €	TOTAL €	
					NET DE TAXE	NET DE TAXE	
Ce montant inclut le temps de préparation, l'élaboration des supports pédagogiques* et l'intervention					- €		
	14			137,00 €		1 918,00 €	7 séances en 2023
*Dans le cadre de l'engagement de Ocellia pour l'environnement, les supports fournis pour les formations sont dématérialisés.							
Total Frais Formation					- €	1 918,00 €	
FRAS ANNEXES	Déplacement formateur :						
	Forfait		13,00 €			91,00 €	
	Frais km ou train						
	Péage						
	Hôtel						
	Repas						
Total Frais Annexes					- €	91,00 €	
Le coût de la formation, objet du présent devis, s'élève à :						2 009,00 €	NET DE TAXE
TOTAL GENERAL € – TVA NON APPLICABLE							

Le contractant s'engage à verser le coût de la formation au fur et à mesure de son déroulement ou à la fin de formation

En signant ce devis de formation professionnelle, je reconnais avoir pris connaissance des Conditions Générales de Ventes (consultables sur notre internet <https://ocellia.fr/qui-sommes-nous/lecole#D%C3%A9couvrez>)

	OCELLIA	Ville de Pierre-Bénite - Crèche collective
NOM PRENOM ET FONCTION DU SIGNATAIRE	Laurence JEUNET Directrice Ocellia espace Lyon	
DATE	11/10/2022	
BON POUR ACCORD Signature et cachet	 OCELLIA 23 rue de la Clère - CP 320 69337 LYON CEDEX 09 04 78 83 40 85 contact.lyon@ocellia.fr www.ocellia.fr	



DEVIS DE FORMATION PROFESSIONNELLE

DEVIS FAIT LE	REFERENCE DEVIS	VALIDITE DU DEVIS	Personne à contacter
11/10/2022	L 2 2 - 1 2 4 - A	90 JOURS	Anne-Lise MATHON

EMIS PAR	ENVOYE A
OCELLIA 20 rue de la Claire – CP 320 69337 Lyon cedex 09 Tel : 04 78 64 24 09 SIRET : 302 938 832 00045	Ville de Pierre-Bénite – Crèche familiale Pierre de Lune Hôtel de ville, Place Jean Jaurès, 69310 Pierre-Bénite

INFORMATIONS RELATIVES A LA COMMANDE

→ **Intitulé de la formation**

Analyse de la pratique professionnelle

→ **Objectifs, programme et méthodes**

Poursuite de l'action de formation 2022

→ **Durée et horaires**

6 séances de 1,5h, le lundi, de 18h30 à 20h, de janvier à décembre 2023 soit un total de 9 heures

→ **Dates**

à définir en fonction de vos nécessités de service et des disponibilités de notre intervenante en 2023

→ **Lieu**

Le commanditaire s'assure de la conformité des locaux et du matériel qui seront mis à disposition pour la formation ; incluant la possibilité du respect des règles sanitaires et de distanciation règlementaire. Le règlement intérieur du commanditaire ou des locaux au sein desquels le groupe sera accueilli, s'appliquera lors des séances de formation.

Dans les locaux de Ville de Pierre-Bénite - Crèche familiale Pierre de Lune

→ **Intervenant.e présent.e**

Fanny July

→ **Publics et effectifs formés**

Assistantes maternelles de la crèche familiale Pierre de Lune



Espace Lyon

Le Sémaphore
20 rue de la Claire CP320
69337 Lyon cedex 09

04 78 83 40 88
contactlyon@ocellia.fr

Espace Grenoble Echirolles

3 avenue Jean-Louis
38130 Echirolles

04 76 09 02 08
contactgrenoble@ocellia.fr

Espace Valence

Immeuble Le Sémaphore
26000 Valence

04 75 86 30 55
contactvalence@ocellia.fr

Lyon - Grenoble - Valence

www.ocellia.fr



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

PROPOSITION FINANCIERE

Désignation	Unité			Prix unitaire	2022	2023	OBSERVATION
	Heures	Jours	Autre		TOTAL €	TOTAL €	
					NET DE TAXE	NET DE TAXE	
Ce montant inclut le temps de préparation, l'élaboration des supports pédagogiques* et l'intervention					- €		
	9			137,00 €		1 233,00 €	6 séances en 2023
*Dans le cadre de l'engagement de Ocellia pour l'environnement, les supports fournis pour les formations sont dématérialisés.							
Total Frais Formation					- €	1 233,00 €	
FRAS ANNEXES	Déplacement formateur :						
	Forfait		13,00 €			78,00 €	
	Frais km ou train						
	Péage						
	Hôtel						70€/nuitée
	Repas						17€/repas
Total Frais Annexes					- €	78,00 €	
Le coût de la formation, objet du présent devis, s'élève à :						1 311,00 €	NET DE TAXE
TOTAL GENERAL € – TVA NON APPLICABLE							

Le contractant s'engage à verser le coût de la formation au fur et à mesure de son déroulement ou à la fin de formation

En signant ce devis de formation professionnelle, je reconnais avoir pris connaissance des Conditions Générales de Ventes (consultables sur notre internet <https://ocellia.fr/qui-sommes-nous/lecole#D%C3%A9couvrez>)

	OCELLIA	Ville de Pierre-Bénite - Crèche familiale Pierre de Lune
NOM PRENOM ET FONCTION DU SIGNATAIRE	Laurence JEUNET Directrice Ocellia espace Lyon	
DATE	11/10/2022	
BON POUR ACCORD Signature et cachet	 OCELLIA 23 rue de la Clère - CP 320 69337 LYON CEDEX 09 04 78 83 40 88 contact.lyon@ocellia.fr www.ocellia.fr	



CONVENTION

Entre les soussignés :

Madame Isabelle JANNAUD

1 rue des Verchères
69360 SEREZIN DU RHÔNE
Déclarée sous le N° Siret 441 544 582 00048
N° ADELI : 699304267

☎ 04.78.02.19.84

✉ isabelle.jannaud@bbox.fr

Et

Le service petite enfance de la Maire de PIERRE-BENITE.
Représentée par **Monsieur Le Maire**

Est conclue la convention suivante :

ARTICLE 1 : Objet de la convention

Madame JANNAUD interviendra en qualité de Psychologue Clinicienne auprès des professionnelles des E.A.J.E « PRE EN BULLE », 37 rue Charles de Gaulle, 69310 PIERRE-BENITE.

Objet : Analyse de la pratique auprès de 11 professionnelles

Dates : 10 séances d'Octobre 2022 à Juillet 2023.

Durée : 1 séance de 2h00 par mois, de 18h10 à 20h10.

Lieu : **Crèche « PRE EN BULLE »** 37 rue Charles de Gaulle, 69310 PIERRE-BENITE

ARTICLE 2 : Coût et modalités de règlement.

Pour ces interventions, la structure s'engage à verser, en retour, à Madame JANNAUD la somme de **230 €** (toutes taxes et assurances incluses). Le règlement sera effectué mensuellement dès réception de la note d'honoraires correspondante établie au nom de Mme JANNAUD. Il pourra se faire par chèque ou virement bancaire

2300 € pour les 10h d'interventions :

Détail : 115 €/h x 2 h x 10 séances = 2300 €

ARTICLE 3 :

L'établissement signataire s'engage à régler en totalité le règlement ci – dessus indiqué. Toute séance non annulée au moins 48 heures à l'avance sera due selon les mêmes conditions qu'une séance réalisée.

ARTICLE 4 :

En contrepartie des versements reçus, Mme JANNAUD s'engage à réaliser toute l'action prévue dans le cadre de la présente convention et à fournir tous documents et pièces de nature à justifier la réalité et la validité des dépenses. En cas d'absence de participants ou un nombre insuffisant (moins de 3 personnes), la séance sera reportée à une autre date.

ARTICLE 5 :

Toute modification à cette convention devra faire l'objet d'un avenant. Si les interventions de Mme JANNAUD devaient se terminer avant l'échéance fixée par la présente convention, un préavis minimum de 3 mois devra être respecté.

ARTICLE 6 :

La présente convention est établie pour la période du **1er Octobre 2022 au 31 Juillet 2023**.

Fait en 2 exemplaires

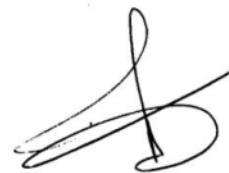
À : Sérézin du Rhône

Le : 1er Septembre 2022

Pour l'établissement

(signature nom et qualité)

Madame JANNAUD Isabelle



Envoyé en préfecture le 09/11/2022

Reçu en préfecture le 09/11/2022

Publié le



ID : 069-216901520-20221108-VILLE_2022DL081-DE